Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires.

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

FEVRIER 2011

Plan de Prévention des Risques Miniers

Commune de CONFLANS-en-JARNISY

carte de zonage PPRM

Annexe à l'arrêté du 15 MAR. 2011

Le préfet
Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général :
François MALHARDIER

échelle : 1/5 000e

Fond :
BD Parcellaire©IGN - 2007

Légende :

R2

La partie Nord du territoire communal n'est pas affectée par les aléas miniers.

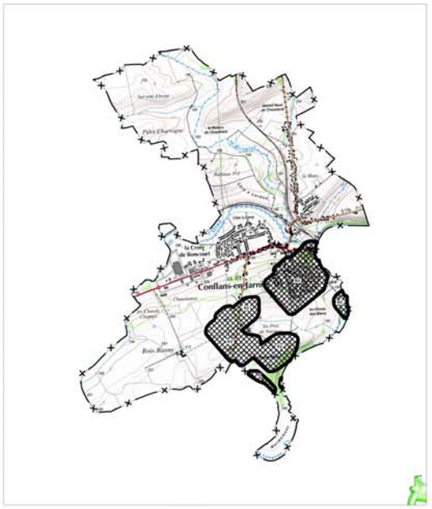

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT N° 5.4c

Commune de CONFLANS-EN-JARNISY

Vu pour être annexé à la délibération du 28 juin 2013,
approuvant le P.L.U. de Conflans-en-Jarnisy
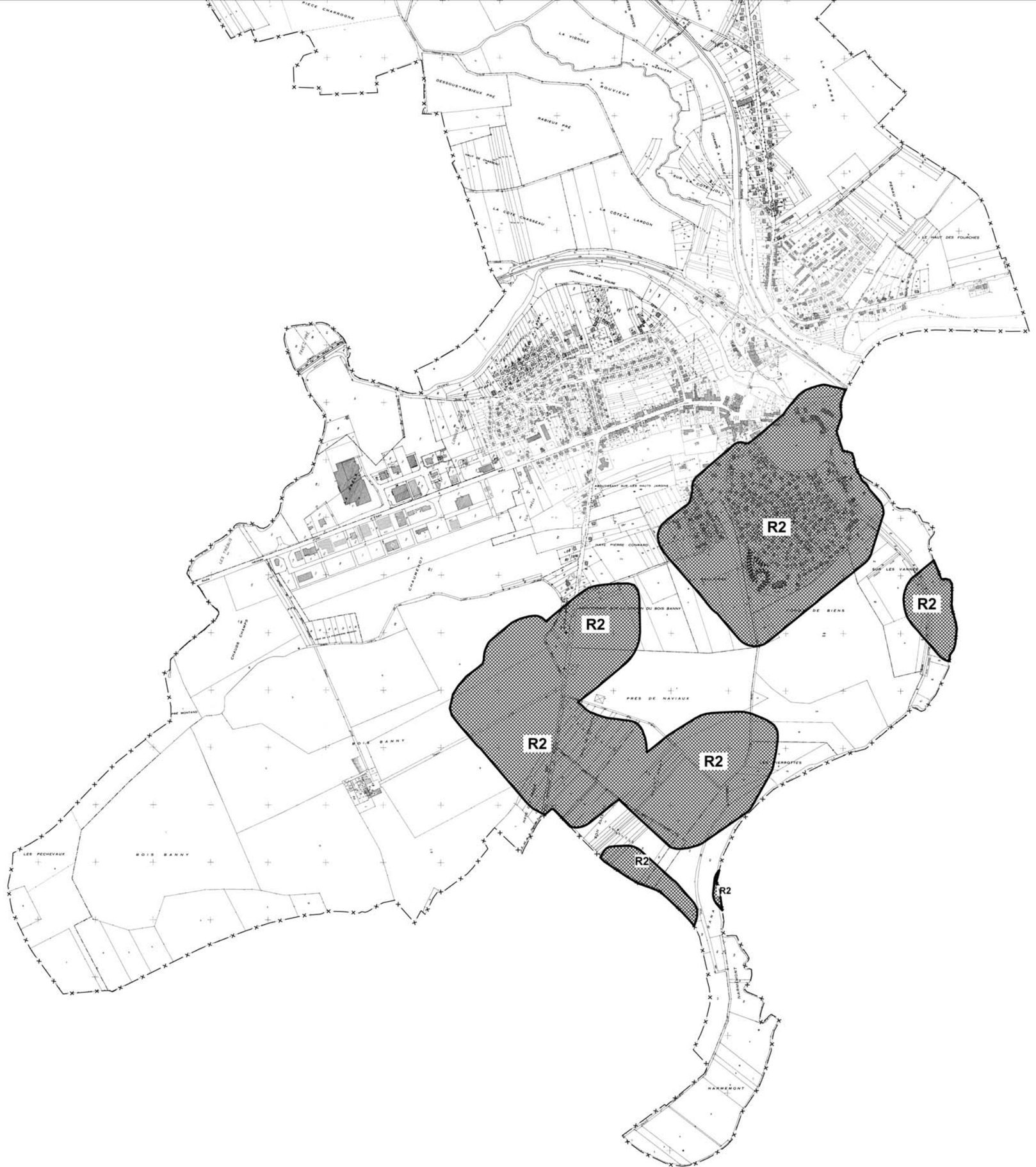
Le Maire